Projet de réaménagement de la route 185 sur les territoires des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin

Rivière-du-Loup AUD6211 06 024

Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
02 AVR. 2002

ST-ANTONIN LE 28 03 2002

MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR
CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES
À LA MÉTROPOLE,À L'ENVIRONNEMENT
ET LEADER DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ÉDIFICE MARIE-GUYART,30 ÉTAGE
675, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST
QUÉBEC

MONSIEUR, demande d'audiences public.

je suis résident de ST-ANTONIN rang 1et voyageur de commerce
raison: 1- l'étude d'impact de la route 185 de ST- ANTONIN de rivière du loup est incomplet.

2-le projet sur le viaduc du deuxième rang selon les plans du ministère du transport constitu un danger pour les utilisateurs du secteur.(ex...moto neige)

3- le ministère du transport prévoit se servir de la rue du carrefour pour faire une voie de contournement cette rue est un parc industriel.

4- le ministère des transports prévoit faire des travaux de réélargissement de la 185 a la hauteur de tourbière premier,(poussièrede tourbe)danger pour environnement et les utilisateurs.

5-le ministère des transports ne tiens pas compte des besoins des utilisateurs de la sortie du premier rang , qui devrait normalement être fait à partir de la route 185 pour desservir les voyageurs venant de la direction sud.(le prolongement de la rue LÉVESQUE est essentiel a la sécurité des utilisateurs.)

espérant être entendu en audience je demeure votre tout dévoué.

ROGER PLANTE

ST-ANTONIN QC

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

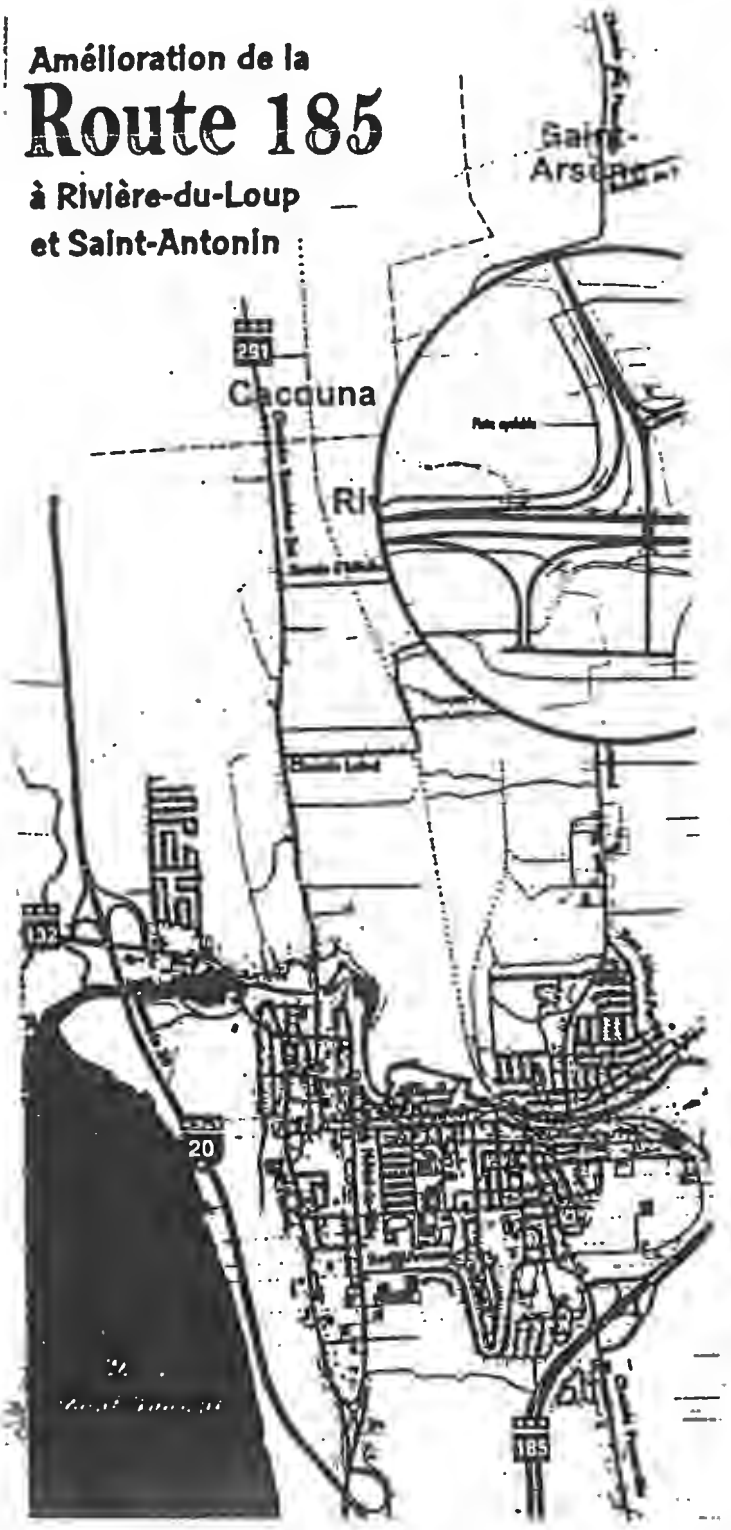

PIÈCE #I

EST

PIÈCE #I

Étude d'impact sur l'environnement - Résumé

Amélioration de la
Route 185
à Rivière-du-Loup
et Saint-Antonin

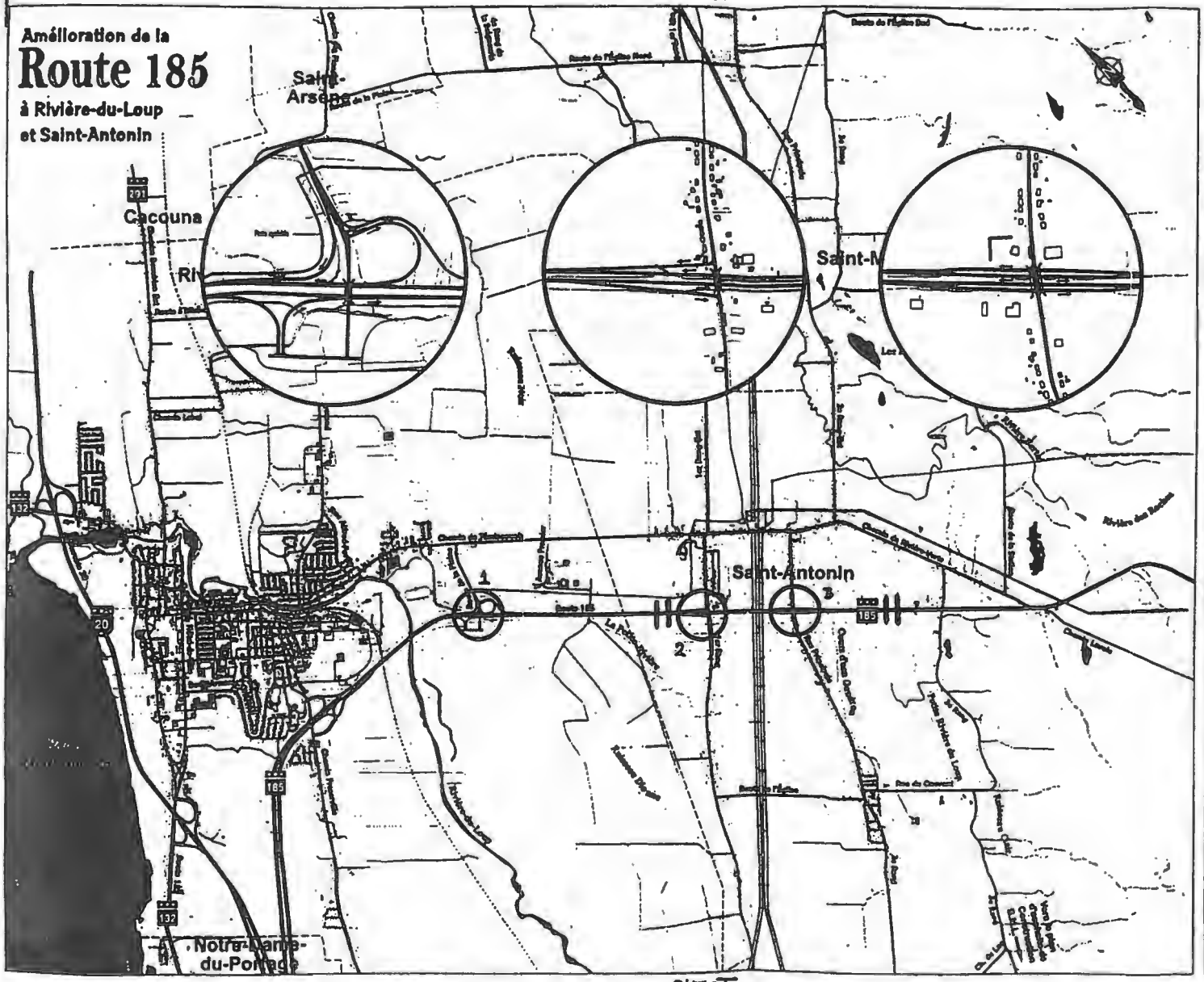

NORD

SUD

OUEST

FIGURE 3.1 :
Scénario d'aménagement routier retenu

- Limite municipale
- Route collectrice reliant la route 185 et l'autoroute 20 Est
- Intersection de la route de la Plaine
- Intersection du 1er Rang
- Intersection du 2e Rang

Échelle 1:50 000

1000 m 0 1000 m

Décembre 2001

Sources : • Photocartothèque québécoise, Fichiers numériques de la BDTQ et des compilations cadastrales, Échelle 1:20 000.
• Consortium de Toponymie, Banque de données TOPOS sur le Web.

Cartographie, infographie et conception graphique : Tecsult, 2001.

Québec ministère des Transports

TECSULT

PIÈCE #I

...1

▲ DOCUMENT PUBLIC
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE.

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

AMÉLIORATION DE LA ROUTE 185
(DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP AU 3e RANG)

ADRESSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC, MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR
675 BOULEVARD RENÉ LÉVESQUE E. 30e ÉTAGE
QUÉBEC (QUE) CANADA G1R 5V7

PAR GASTON HERVIEUX,

L'ISLE-VERTE (QUE)

1. MONSIEUR LE MINISTRE, EN TANT QU'UN DES UTILISATEURS DE L'AUTOROUTE 20 ET DE LA ROUTE 185, DE LEURS EMBRANCHEMENTS, JE VOUS SOUMETS LA PROPOSITION SUIVANTE À ÊTRE DISCUTÉE PUBLIQUEMENT ET QUI A POUR EFFET DE MODIFIER LES BESOINS ET COÛTS DES INFRASTRUCTURES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 185. À TOUTE FINS PRATIQUE IL S'AGI D'UN CONCEPT DIFFÉRENT DE CELUI PROPOSÉ ET QUI MISE D'AVANTAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR LA QUALITÉ DE VIE DE CEUX QUI VIVENT PRÈS DES EMBRANCHEMENTS, SUR DES PARTICULIARITÉS PHYSIQUE (GÉOGRAPHIQUE) DU SECTEUR CONCERNÉ PAR LEDIT PROJET.

2. AU NORD L'AUTOROUTE 20 TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP D'OUEST EN EST; AU SUD LA ROUTE 185 TRAVERSE D'OUEST EN EST UNE BONNE PARTIE DE LADITE VILLE AVANT DE POINTER VERS LE SUD DANS LA DIRECTION DE CABANO; NOUS CONSTATONS QUE LES EMBRANCHEMENTS DE LA 20 ET DE LA 185

...2

PLAN #I

PLAN #I

Copyright 2002
GASTON HERVIEUX

...3

DÉSERVENT BIEN LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP.

3. CE QUI EST PRINCIPALEMENT EN CAUSE DANS LE PROJET D'AMÉLIORATION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 185 EST 3 EMBRANCHEMENTS QU'ON VEUT DOTER CHACUN D'UN VIADUC ; CE SUR QUOI LA PROPOSITION SUIVANTE REMET EN QUESTION LA NÉCESSITÉ D'UN DE CES VIADUC TOUT EN MODIFIANT LA CONFIGURATION DE CHACUN DES EMBRANCHEMENTS (3) PROPOSÉS... DONT NOUS RENVOYONS À LA FIGURE 3.1 : SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT ROUTIER RETENU, ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - RÉSUMÉ - TECSULT, DÉCEMBRE 2001, « AMÉLIORATION DE LA ROUTE 185 À RIVIÈRE-DU-LOUP ET SAINT-ANTONIN » (PIÈCE #I*).

4. POUR L'EMBRANCHEMENT DE LA ROUTE DE LA PLAINE À LA ROUTE 185 NOUS SOUMETTONS LE PLAN #I* ; SOMMAIREMENT NOUS EXPLIQUONS QU'IL Y A NON LIEU À LA CONSTRUCTION D'UN VIADUC POUR LES RAISONS SUIVANTE :

a) IL Y A DÉJÀ UN EMBRANCHEMENT AVEC VIADUC À LA SORTIE CHEMIN FRASERVILLE...

b) UN AUTRE VIADUC EST PRÉVU DANS LE SECTEUR DU PREMIER RANG À SAINT-ANTONIN...

c) LEDIT VIADUC NON RECOMMANDÉ SERAIT SITUÉ PRÈS D'UNE COURBE...

d) NOUS RECOMMANDONS QUE LA ROUTE DE LA PLAINE SERVE D'ENTRÉE EN DIRECTION DE QUÉBEC ET DE SORTIE EN PROVENANCE DE CABANO...

E) NOUS RECOMMANDONS LE TRACÉ D'UNE AUTRE VOIE D'ACCÈS À LA 185 ENTRE LE CHEMIN DE TÉMISCOUATA JUSQU'AU (PRÈS +-) DU VIADUC PRÉVU PRÈS DU 1ER RANG À SAINT-ANTONIN ; PRÉCISANT QUE CETTE DITE VOIE D'ACCÈS SERAIT ÉLOIGNÉ DES RÉSIDENCES DIRECTION SUD SUR TÉMISCOUATA (CHEMIN DE) ; AJOUTANT QUE LE SECTEUR D'AMENAGEMENT PROPOSÉ À L'EST DE LA ROUTE 185 EST UNE ZONE À TOURBIÈRE.

...4

PLAN #2

PLAN #2

Copyright 2002
GASTON HERVIEUX

...5

5. POUR L'EMBRANCHEMENT DU 1ER RANG (À SAINT-ANTONIN) À LA ROUTE 185 NOUS PROPOSONS DE (VOIR LE PLAN* #2):

a. SUBSTITUER UN TUNNEL AU VIADUC SCHÉMATISÉ À LA FIGURE 3.1 RÉFÉRÉE AU PARAGRAPHE 3 DES PRÉSENTES; PRÉCISANT QUE LEDIT TUNNEL SERAIT SITUÉ SOUS LA PENTE, RECONFIGURÉE AU BESOIN, DÉJÀ SITUÉE ROUTE 185 AU NORD DU 1ER RANG À SAINT-ANTONIN (RENVOI À LA FIGURE 4.1 PROVENANT DU RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, RÉFÉRÉE AU PARAGRAPHE 3. DES PRÉSENTES) → PIÈCE* #2.

b) NE PAS CONSTRUIRE DE VIADUC DIRECTEMENT EN CONTINUITÉ DU 1ER RANG VERS LE 1ER RANG-EST À SAINT-ANTONIN, ATTENDU LES HAUTEURS NON SOUHAITÉES CRÉES PAR LEDIT VIADUC, TROP PRÈS D'UNE ZONE RÉSIDENTIELLE ... RISQUE D'ACCIDENTS ACCRUE...

PIÈCE #2

Figure 4.1 : Corridor visuel de la route 185
Vue fermée en direction sud sur la terrasse du 1er Rang
(Vue en direction sud)

PLAN # 3 6/

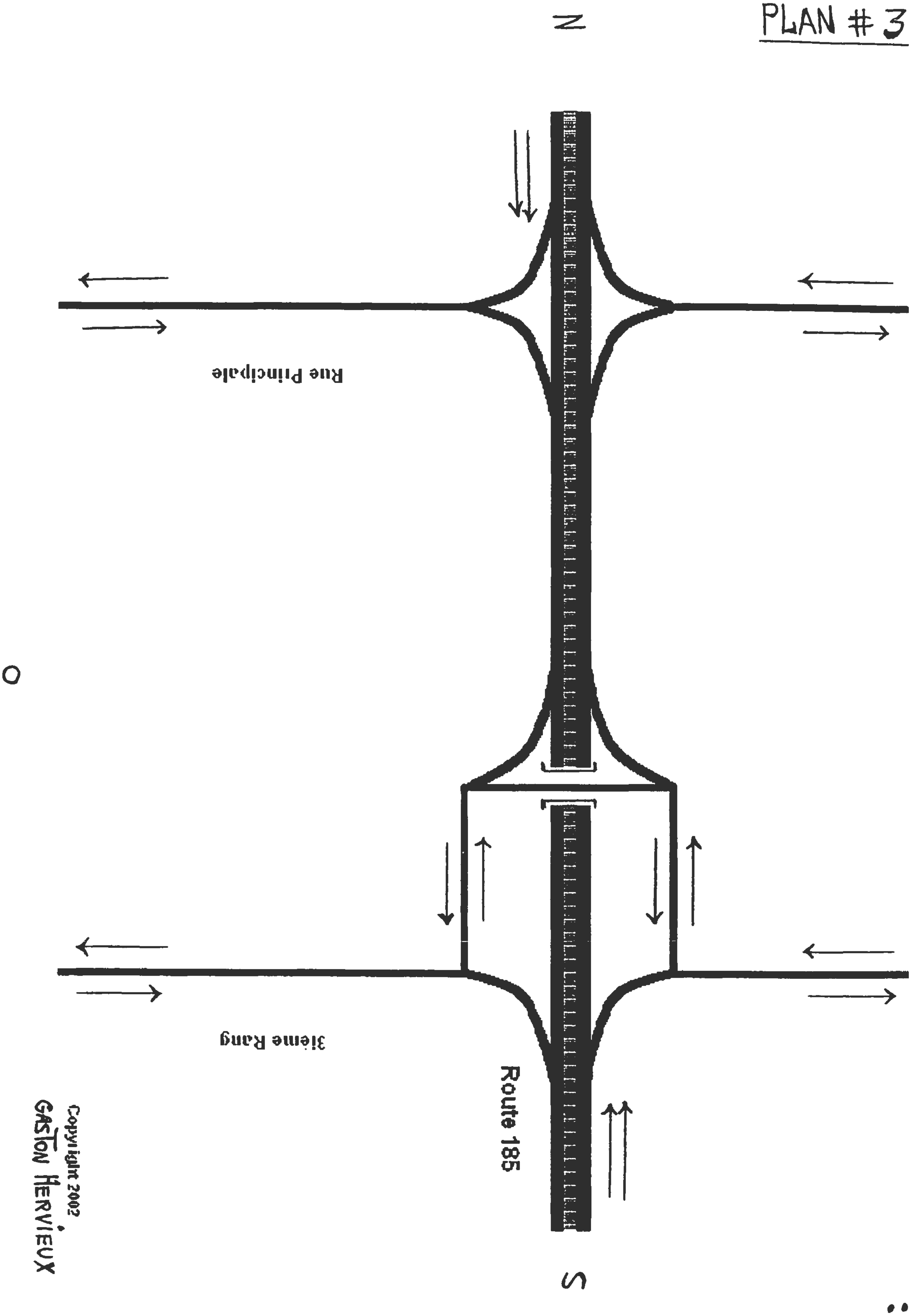
N
Rue Principale
O
3ième Rang
Route 185
S
Copyright 2002
GASTON HERVIEUX

...7

6. POUR L'EMBRANCHEMENT DE LA RUE PRINCIPALE (À SAINT-ANTONIN) À LA ROUTE 185 NOUS PROPOSONS DE (VOIR LE PLAN* #3) :

a. DE MANIÈRE À ASSURER SÉCURITÉ ET ESTHÉTIQUE TOUT EN "DESSERVANT" À LA FOIS LADITE RUE PRINCIPALE ET LE 3e RANG À SAINT-ANTONIN (VIADUC ANTICIPÉ ET À ÉVITER DE CONTRUIRE DANS L'AVENIR SUR LE 3e RANG), NOUS PROPOSONS LA CONSTRUCTION D'UN SEUL VIADUC SUR LA HAUTEUR DE L'ESCARPEMENT ROCHEUX TEL QUE MONTRÉ SUR LA FIGURE 4.3 PROVENANT DU RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, RÉFÉRÉE AU PARAGRAPHE 3. DES PRÉSENTES (PIÈCE* #3)

PIÈCE #3

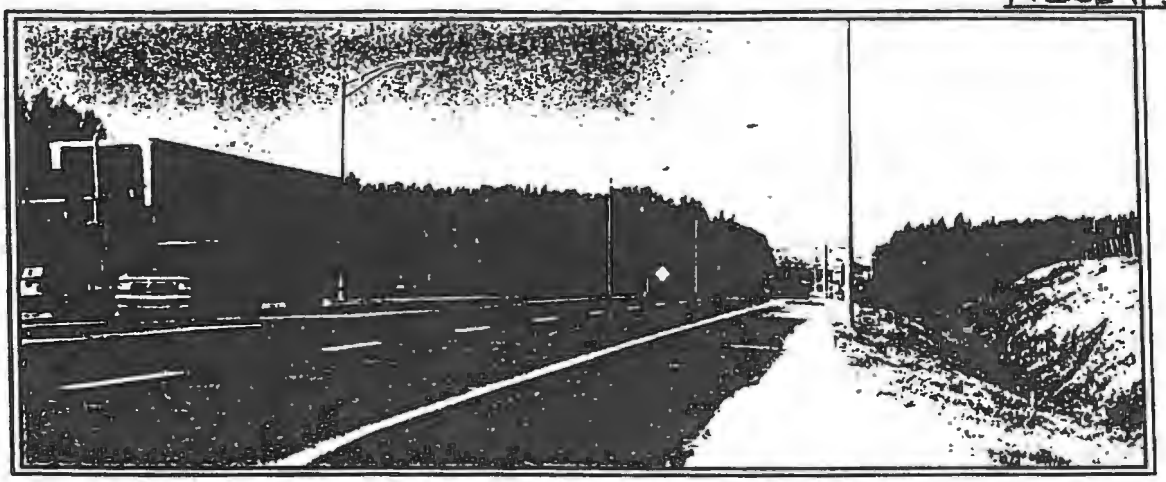

Figure 4.3 : Corridor visuel de la route 185
Vue encadrée par les parois rocheuses (tronçon entre le 2e et le 3e Rangs)
(Vue en direction nord)

7. MERCI DE VOTRE ATTENTION MONSIEUR LE MINISTRE!

*=PIÈCES JOINTES.

20-03-2002 Gaston Hervieux
GASTON HERVIEUX

Projet de réaménagement de la route 185 sur les territoires des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin

Rivière-du-Loup AUD6211 06 024

Ministère de l'Environnement
REÇU LE
2002 -03- 25
Service des projets en milieu terrestre

Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
12 MAR. 2002

St-Antonin, le 11 mars 2002

Monsieur André Boisclair
Ministre d'État à l'Environnement et à l'eau
Ministre de l'environnement
Édifice Marie Guyart
675 boul. René Levesque est
30E Étage
Québec (Québec)
G5R 5V7

Objet : Réaménagement de la route 185 sur le territoire de St-Antonin Et Rivière du Loup

Monsieur,

Par la présente nous vous demandons une audience publique concernant le réaménagement de la route 185 sur les territoires de St-Antonin et Rivière du Loup.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le ministre Boisclair, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Comité de citoyen rue Principale de St-Antonin :

Nomand Fournier	Harmel Lavoie	Réginald Bourgoin
St-Antonin	St-Antonin	St-Antonin

St-Antonin, le 27 mars 2002

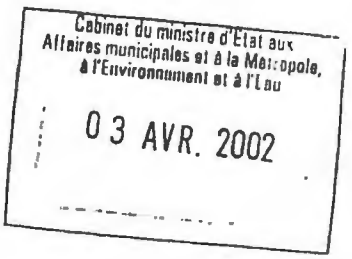

Monsieur André Boisclair
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
et leader du gouvernement
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie Guyart 30e étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande de médiation concernant le réaménagement de la route 185 sur le territoire de St-Antonin et Rivière du Loup.

Monsieur,

Suite à une conversation avec Madame d'Aigle du BAPE, concernant notre lettre du 11 mars 2002, la présente est pour vous préciser les motifs et les intérêts du comité de citoyen de la rue principale à St-Antonin, vous demandant une médiation concernant le réaménagement de la route 185 sur le territoire de St-Antonin. Il est entendu que nous demandons une médiation et non une audience publique de façon à ne pas retarder le projet.

Les principaux motifs sont les suivants :

- L'étude d'impact de la firme TECSULT n'est pas exacte concernant le transport lourd sur la rue principale Est, entre la route 185 et le chemin Rivière-Verte.

- Les infrastructures existantes de la rue principale ne sont pas sécuritaires pour les résidents du secteur.

Notez bien encore que nous ne voulons pas retarder le projet qui est majeur et pressant pour notre collectivité. Nous sommes toujours prêt au dialogue(médiation) pour régler le problème, ce qui a été impossible d'obtenir de la part du conseil Municipal de St-Antonin.

...2

Compte tenu de la réunion du 25 mars dernier ou nous fûmes quasi mis au banc des accusés par certains membres du conseil municipal de vouloir retarder le projet(voir lettre de convocation ci-jointe) nous ne voulons pas revivre une seconde situation similaire ou nous avons eu des menaces à peine voilées touchant l'intégrité physique et mentale de nos familles et de nous-mêmes .

Nous voulons avoir l'heure juste de votre part concernant les délais de médiation, car encore une fois, nous ne voulons pas retarder le projet.

Nous sommes résidents du secteur et porte-parole du comité de citoyens de la rue principale.

En annexe :

-Lettre du 14 décembre 2000 au conseil municipal de St-Antonin avec pétition ci-jointe.
-Lettre du 1 août 2001 adressée à M. Mario St-Laurent .
-Lettre du 1 février 2002 adressée à M . Lucien Bourgoin maire de St-Antonin.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le ministre Boisclair, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Comité de citoyen rue Principale de St-Antonin :

Hamel Lavoie — Réginald Bourgoin — Alain Deschênes

Hamel Lavoie
St-Antonin

Réginald Bourgoin
St-Antonin

Alain Deschênes
St-Antonin

Normand Fournier

Normand Fournier
St-Antonin

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ANTONIN
261, rue Principale C.P. 340
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0

À TOUTE LA POPULATION DE SAINT-ANTONIN

SUJET : Réaménagement de la route 185 sur les territoires de Saint-Antonin et Rivière-du-Loup par le ministère des Transports

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en collaboration avec le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement, a tenu une séance d'information publique à Saint-Antonin le 12 mars dernier. Et ce, relativement au projet de réaménagement de la route 185 sur les territoires de Saint-Antonin et Rivière-du-Loup par le ministère des Transports. Les personnes participantes à cette séance ont pu prendre pleinement connaissance des travaux projetés et s'informer sur toute question touchant le projet, y compris l'étude d'impact comme telle ou encore, la procédure d'évaluation environnementale.

Nous savons maintenant qu'une demande d'audience publique a été déposée auprès du BAPE de la part d'un groupe de citoyens. Cette demande a des conséquences qui impliquent un **sérieux retard** quant au commencement des travaux.

À cet effet, le Conseil municipal invite les citoyens de Saint-Antonin à assister à une **réunion d'information** afin de faire le point en la matière. Cette réunion aura lieu **le lundi 25 mars 2002, à 19 h 30, à la salle municipale de Saint-Antonin, 6 rue du Couvent.**

Lucien Bourgoin, maire
Municipalité de Saint-Antonin
Ce 21 mars 2002

Téléphone: (418) 862-1056 Courriel: mun.st-antonin@globetrotter.net Fax: (418) 862-3268

St-Antonin, le 14 décembre 2000

Conseil Municipal de St-Antonin
261 Principale
St-Antonin
G0L 2J0

Objet : Transport lourd sur la rue Principale

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous voulons exprimer notre désaccord face à l'éventuel retour du transport lourd sur notre rue principale située entre la route 185 et le chemin Rivière-Verte à St-Antonin (+ ou – 1,4km). Vous trouverez ci-annexée notre pétition confirmant cette demande de vos citoyens.

Donc, permettez-nous de vous questionner du bien fondé de la possibilité du volte-face du conseil Municipal face au retour éventuel du transport lourd sur cette rue : Voir résolution 433-98 ci-jointe. Pourquoi étais-ce si prioritaire de passer cette résolution il y a 2 ans??? D'ailleurs cette résolution a été adoptée majoritairement le 4 mai 1998. Les conseillers Municipaux présents étaient Messieurs : Pierre Villeneuve, Léopold Dionne, Lucien Bourgoin et Denis Fortin. Nous vous demandons ce qu'il y a de changé à la sécurité des résidents qui était primordial a l'époque. D'ailleurs souvenez-vous qu'il y a eu sur cette portion de la rue principale des accidents avec perte de vie. Est-ce tout simplement le lobbying des transporteurs (camions lourds) qui va faire renverser la décision, reléguant la sécurité et la tranquillité des citoyens au second plan.

Contrairement à ce qui a été véhiculé dernièrement par certaines personnes, ce n'est pas le Ministère des Transports qui veut un retour des camions lourds sur notre rue principale. Après un appel téléphonique auprès de Monsieur Yvon Lavoie et Monsieur Jean Bélair du Ministère des Transports, ils nous confirment qu'ils n'ont rien à voir dans cette demande, puisque le Ministère des Transports a juridiction sur le Premier rang seulement et en assume par le fait même, les réparations que pourraient causer le passage des camions lourds ainsi que la sécurité des résidents.

Il est illogique que tant de camions recommencent à circuler dans une artère de si grande concentration de population, sans que des correctifs soient apportés. Notre sécurité et celle de nos enfants l'exigent. De plus, Mesdames, Messieurs, il y a peut être des coûts majeurs à prévoir pour refaire le pavage (vibration dans les maisons), trottoirs, dos d'âne pour ralentir les conducteurs récalcitrants de facon à faire respecter les limites de vitesse. Il ne faut pas oublier les bris occasionnés par le passage des camions lourds; nous n'avons pas à vous demander qui en assumera les frais?

...2

Il n'en demeure pas moins que la rue Principale demeure une zone de grande densité de population et que la solution la plus évidente est de faire passer les Transporteurs par les zones qui ont déjà été désignées.

Nous vous remercions de votre appui et nous comptons que vous saurez prioriser la sécurité de vos citoyens face aux pressions des Transporteurs.

Le comité Rue Principale(est) de St-Antonin

Membres du comité

Donald Dubé

Normand Fournier

Réginald Bourgoin

Harmel Lavoie

c.c. : Madame Gilberte Coté
Attaché politique M. Mario Dumont

Messieurs Yvon Lavoie & Jean Bélair
Ministère des Transports

Pétition

Par la présente nous vous demandons de conserver le règlement déjà en vigueur, qui interdit le passage de camions lourds dans notre rue résidentielle, soit la rue Principale à St-Antonin(situé entre chemin Rivière-Verte et la route 185) pour les raisons suivantes.

1° Pas de zone piétonnière le long de la chaussée(ex : trottoir).

2° Mauvais état de la chaussée, ce qui occasionne au passage des camions lourds des vibrations dans nos maisons.

3° Fonctionnement du frein moteur(jacob).

4° Incapacité de la Sureté du Québec de faire respecter les limites de vitesse à plusieurs camionneurs délinquants.

Il y aurait un tracé idéal qui est : route 185, Chemin de la Plaine, Chemin Témiscouata ou Chemin Rivière-Verte. Pourquoi ce tracé n'est-il pas utilisé. Nous vous demandons de considérer nos vies et celle de nos enfants prioritaire face aux raisons pseudo-économique des camionneurs.

Pétition

Par la présente nous vous demandons de conserver le règlement déjà en vigueur. qui interdit le passage de camions lourds dans notre rue résidentielle. soit la rue Principale à St-Antonin(situé entre chemin Rivière-Verte et la route 185) pour les raisons suivantes.

1e Pas de zone piétonnière le long de la chaussée(ex : trottoir).

2e Mauvais état de la chaussée. ce qui occasionne au passage des camions lourds des vibrations dans nos maisons.

3e Fonctionnement du frein moteur(jacob).

4e Incapacité de la Sureté du Québec de faire respecter les limites de vitesse à plusieurs camionneurs délinquants.

Il y aurait un tracé idéal qui est : route 185, Chemin de la Plaine, Chemin Témiscouata ou Chemin Rivière-Verte. Pourquoi ce tracé n'est-il pas utilisé. Nous vous demandons de considérer nos vies et celle de nos enfants prioritaire face aux raisons pseudo-économique des camionneurs.

Reginald Bourgoin	St-Antonin
Huguette Caron	St Antonin
[illegible]	St Antonin
Edna [illegible]	St Antonin
[illegible]	St Antonin
Danielle [illegible]	St Antonin
Bernadette Nadeau	St Antonin
Cécile Martin	St Antonin
Albert Martin	St Antonin
[illegible]	"

Nade Caron	St-Antonin
Alain Beaulieu	St-Antonin
CHARLES THERIAULT	ST-ANTONIN
Sonia Nadeau	St-Antonin
Reine Parent	St-Antonin
Donat Theriault	St Antonin
Carmelle LeBel	ST Antonin
[illegible]	[illegible] Antonin
Estelle [illegible]	[illegible]
Guylaine Moreau	St-Antonin
André Michaud	St-Antonin
Lucie Plante	St-Antonin
Marcel Bérubé	St-Antonin
François [illegible]	St-Antonin
Martine [illegible]	St-Antonin
Alain Gagné	St-Antonin
Louise [illegible]	St-Antonin
Marco [illegible]	-
Mélanie Caron	-
Francis Côté	-
Bernard Dolbec	-

Herman Paré

Diane Lavoie

Denise Castonguay

Denis Boucher

Raynald Longpré

[illegible]

Andrée Dufresne

[illegible]

Sylvie [illegible]

Marie Jacques

Maurice Vigneault

Alice Marcoux

Albert Marcoux

Claudia Morissette

Robert Bélisle

Rachelle Dumont

[illegible]

Jackie Martin

Bertrand Thériault

Monique Beaulieu

[illegible]

Claude Boucher

Cécile Lavoie

Pierre Dupuis

Normand Fournier

[illegible] Lavoie

Alain Deschênes	St-Antonin
Luzie Beaulieu	St Antonin
Marthe Beaulieu	St. Antonin
Amedée Beaulieu	St. Antonin
Anik Beaulieu	St-Antonin
Gilbert Lavoie	St. Antonin
Céline Berube	St Antonin
Gath [illegible]	St. Antonin
Christian Landry	St-Antonin
Alain Pelletier	St Antonin
Micheline Labrie	St Antonin
Paul Sasseville	St Antonin
Therese Sasseville	
Julien St Pierre	
Brigitte St Pierre	
Guylaine Thiere	St Antonin
Grégoire Berube	ST-Antonin
Valérie Madgin	St-Antonin
Guylain Ouellet	St ANTONIN
Lise Choinard	St. ANTONIN
Normand Beaulieu	St Antonin

Le 1 août 2001

M. Mario St-Laurent
Cabinet de M. Guy Chevrette
700 boul. René Lévesque
Place Haute Ville
Québec
G1R 5H1

Objet : Passage de camions lourds sur une route très achalandée par les piétons.

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique vous, trouverez ci-joint un historique des démarches de notre comité.

- 4 mai 1998, la municipalité de St-Antonin passe un règlement (433-98) P.J. 1, demandant au Ministère des Transports d'interdire le passage de véhicules lourds sur la rue principale. Par le même règlement, elle demandait de transférer ce droit de passage au premier rang. Dans ce règlement, la Municipalité invoque la protection du réseau routier et la sécurités des citoyens dans une zone résidentielle.

- Suite a cette démarche le ministère a fait des réparations au rang 1.

- En 2000, malgré cette interdiction, les camions lourds passent toujours sur la rue principale. Suite a cet état de fait nous avons demandé que soit installé des pancartes prévues indiquant l'interdiction de passage des camions lourds, de façon a ce qu'ils utilisent le tracé a cet effet.

- Fin 2000, un conseiller nous avisa qu'il y avait des pressions fait par 4 transporteurs pour avoir la permission de passer par les deux rues soit la rue principale et le 1er rang. En décembre 2000, nous avons fait parvenir une lettre ainsi qu'une pétition des résidents du secteur au conseil municipal. Comme vous le constatez dans cette lettre, nous ne nous objectons pas par obstination, mais bien pour assurer notre sécurité et celle de nos enfants. Si on veut passer qu'on le fasse de façon sécuritaire et intelligente, trottoir, dos d'âne pour ralentir la circulation qui déjà est trop vite, de même que l'interdiction d'utiliser les freins moteurs (Jacob).

...2

Nous nous posons de sérieuses questions : comment se fait-il que tout à coup tout soit redevenu sécuritaire dans la rue principale et ce sans aucune réparation depuis la dite demande de réglementations par le conseil municipal. Est-ce tout simplement que notre conseil voulait faire faire les travaux au premier rang par le ministère des transports ? Il est a noter que nous sommes fatigués de voir certaines personnes camoufler les pancartes avec des sacs a poubelles, même si le règlement n'est pas abrogé. Sachez Monsieur St-Laurent que ces gestes pourraient être interpréter par certain comme de la provocations. Est-ce a dire que les petits citoyens n'ont qu'a subir face a certains individus peu scrupuleux de la sécurité des autres.

Nous vous remercions de l'attention portée a notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur St-Laurent l'expression de nos meilleurs sentiments.

Normand Fournier

Normand Fournier

Harmel Lavoie

P.J. 1-Résolution 433-98
2-Lettre au Conseil Municipal
3-Données d'accident 2000 dans le secteur
4-Notes personnelles du comité
5-Lettre du producteur de tourbe Berger

St-Antonin, le 1er février 2002

Monsieur Lucien Bourgoin (maire)
261, Principale
St-Antonin (Québec)
G0L 2J0

Objet: Sécurité et quiétude sur la rue Principale

Monsieur,

Considérant que le conseil a réautorisé le retour des véhicules lourds dans la rue Principale Est.

Considérant que tous les payeurs de taxes de St-Antonin vont défrayer les coûts d'entretien.

Considérant que le ministère des transports a fait sa signalisation sur la route 185 pour que le rang 1 Est, qui est sa propriété ne soit plus employé et que la rue Principale Est qui appartient à la municipalité le soit pour les véhicules lourds.

Considérant que notre sécurité est laissé pour contre car nous n'avons aucune place sécuritaire pour marcher en hiver (dégagement de 3 pieds entre la voie de circulation automobiles et les bancs de neige). En plus, les camions et les automobiles ne respectent pas la limite de vitesse.

Considérant que vous et le conseil municipal avez accepté le mandat de veiller au bien être et à la sécurité de vos concitoyens en vous présentant comme maire et conseillers.

Nous vous demandons qu'il soit résolu par le conseil,

- de demander au ministère des transports de reprendre la rue Principale sous sa garde au lieu du rang 1
- de demander au ministère des transports de prévoir un budget pour la construction d'un trottoir sur la rue Principale Est et Ouest, lors de la construction du viaduc en passant par l'entremise de notre député M. Mario Dumont
- d'interdire l'utilisation de frein moteur (jacob) par résolution et installer les pancartes d'interdisant, comme il y a sur la Boul. Thériault et sur le rue Fraser à Rivière-du-loup et à bien d'autres endroits dans la province
- de demander une solution à la sûreté pour que la limite de vitesse de 50 km soit respectée

Monsieur Bourgoin, vous comprendrez que tout ce que nous vous demandons ne coûtera rien aux contribuables de St-Antonin, sauf les pancartes pour frein moteur; interdit que nous pourrons payer sur présentation de la facture.

Après avoir lu l'article public dans un de nos hebdomadaires avant Noël 2001, nous avons compris que vous étiez à l'écoute de la population et prêt à servir nos demandes. Par le fait même, nous vous rappelons qu'il y a eu une pétition qui est demeurée sans réponse.

Nous vous demandons, Monsieur Bourgoin, de bien vouloir donner suite à chacune de nos demandes énumérées ci-haut, en nous informant de votre réponse affirmative ou dans le cas de refus nous vous prions de nous faire part des raisons de cette décision, et bien sûr dans un cas comme dans l'autre nous comptons recevoir le tout dans un communiqué écrit.

Recevez, Monsieur Bourgoin, nos salutations distinguées.

Le comité des citoyens

Normand Fournier | Harmel Lavoie | Réginald Bourgoin

cc: MM Mario Dumont, député
Denis Fortin